

N° 35/12.09

PREAVIS N° 35/11.09

BUDGET DE L'EXERCICE 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Commission des finances est composée de Mmes Claire JAN, Sylvie POUSAZ et Maria-Grazia VELINI et de MM. Eric BAUER, Yvan CHRISTINET, Helder DE PINHO, Eric DECOSTERD, Rémy DELALANDE, Vincent JAKUES, Bastien MONNEY et du soussigné président rapporteur Jean-Marc PASCHE. Pour l'étude du budget, Mme Claire Jan et M. Eric Décosterd, indisponibles durant cette période, ont été remplacés respectivement par M. Alain TROGER et M. Roger CHRISTINAT. En qualité de suppléant, M. Jean-Bernard THÜLER a participé à 2 séances.

La commission s'est réunie à 3 reprises, en séance plénière. Les sous-commissions, formées chacune de 2 commissaires, se sont organisées elles-mêmes pour mener à bien l'examen du dicastère dont elles avaient la charge.

Le préavis du budget (pages 2 à 6) a été présenté à la Commission des finances le 6 octobre 2009 par M. Eric ZÜGER, Municipal des finances, accompagné des municipaux MM. Michel GRIVEL et Frédéric JOMINI. M. Jean-François PASCHE, chef de service, était également présent. Deux autres documents explicatifs ont été fournis aux commissaires (Communiqué de presse et copie de la présentation *PowerPoint*). Un CD a été remis à chaque commissaire le 13 octobre, l'exemplaire complet du budget étant parvenu le 22 du même mois aux conseillers et aux commissaires de la CoFin, par courrier postal.

Le temps dont a disposé la commission pour l'étude du budget était relativement court, compte tenu des échanges questions/réponses nécessaires à la bonne compréhension de ce volumineux document qu'est le budget de notre commune.

Nous tenons à remercier la Municipalité de même que le personnel communal de leur pleine collaboration ainsi que pour les réponses rapides et complètes, données par écrit ou par oral, aux nombreuses questions et interrogations des commissaires.

2 REMARQUES GENERALES SUR LE BUDGET 2010

Contexte actuel

Assurément, il n'est pas facile d'établir un budget réaliste dans le climat d'incertitude que nous vivons actuellement. Après une année 2008 record quant aux résultats financiers, une prudence particulière a prévalu lors de l'établissement du budget pour 2009 en inscrivant une perte probable estimée à près de 4.5 millions de CHF : la menace de la crise était passée par là ! Pourtant, malgré le pessimisme ambiant qui régnait au moment de boucler le précédent budget, il est vraisemblable qu'une (relativement) "bonne surprise" pourrait être enregistrée lors du bouclage des comptes 2009, ...pour une fois encore ! Ceci avant tout grâce au fait que les effets négatifs de la crise sont passablement décalés dans le temps. Mais, à posteriori, on peut constater que les pertes prévues dans les budgets précédents étaient quelque peu surestimées.

Alors qu'en sera-t-il pour l'exercice 2010 ? Entre-temps, la situation économique s'est sensiblement dégradée mais, visiblement, un optimisme mesuré semble de mise puisque le budget 2010 ne présente qu'une légère aggravation de CHF 127'411.00 (soit moins de 3%) par rapport à 2009. Optimisme conforté certainement par le résultat définitif des comptes bouclés au 31.12.2008, même si ce dernier reste considéré comme exceptionnel. D'autres éléments jouent aussi un rôle positif (par ex. augmentation de la population résidente, stabilité des recettes fiscales pour les personnes physiques).

Le budget 2010, présentant un déficit de CHF 4'623'863.00, devrait logiquement mieux "coller" à la réalité du moment, malgré de grosses incertitudes liées notamment aux effets non maîtrisables de la péréquation financière et à la facture sociale. Incertitude aussi pour certaines rentrées fiscales difficiles à estimer (notamment celles des personnes morales). D'autre part, il faut également tenir compte d'une volonté municipale, clairement affichée, de continuer à investir de manière soutenue, selon ce que prévoit le programme de législature (référence : communication N° 41/9.08). Par ailleurs, ces investissements constituent l'un des moyens de lutte contre la crise actuelle, en soutenant l'économie. L'autofinancement prévisible, estimé lui aussi en légère augmentation (+6 %), permet de conduire cette politique anti-cyclique, même si notre dette repartira quelque peu à la hausse.

L'examen des documents fournis donne la possibilité d'identifier beaucoup d'éléments présentant une base connue et stable qui permettent une évaluation suffisamment précise. Par contre, pour d'autres, bien plus difficiles à appréhender ou sur lesquels nous n'avons pas de prise réelle, l'évaluation reste bien aléatoire ou même parfois carrément subjective.

Charges de fonctionnement

L'augmentation prévisible atteint globalement 2.7 % par rapport au B 09 et se monte à CHF 2'873'956.00. Les principales variations sont aisément identifiables.

- Autorité et personnel : aucune compensation du renchérissement du coût de la vie, seulement une adaptation contractuelle selon la convention collective de travail. Par contre, l'augmentation de 7 EPT explique une grande partie des CHF 1'166'930.00. Cette augmentation résulte de décisions prises et votées dans les années antérieures.
- Biens et services : la baisse de CHF 2'520'067.00 provient essentiellement du coût d'achat plus favorable du gaz (mais elle sera compensée par une baisse du même ordre au niveau des revenus).
- Remboursements et subventions aux collectivités publiques : l'augmentation principale provient de notre contribution à la péréquation intercommunale ainsi qu'à notre participation à la facture sociale, éléments sur lesquels nous n'avons aucune prise. A noter qu'en 2010, le mode de calcul de la péréquation sera entièrement revu. Mais il est hautement probable que cette nouvelle mouture (en principe applicable pour 2011 ?) sera tout aussi onéreuse pour nos finances communales, la raison étant que notre (bonne) situation financière nous positionne maintenant nettement en dessus de la moyenne cantonale.

- Aides et subventions : augmentation des frais du parascolaire (plus de places d'accueil), des subventions aux TPM (augmentation des cadences des bus) et versement plus conséquent à la Fondation de La Côte représentent environ 1.1 million de francs .
- Autres postes : les différences sont peu significatives.

Revenus de fonctionnement

Ils présentent globalement une amélioration de CHF 2'746'545.00 (+2.67 %), pour atteindre CHF 105'776'500.00, ce qui, à première vue, peut paraître surprenant par rapport au budget 2009. Toutefois, l'évaluation est basée, à l'évidence, sur les résultats de 2008, tenant compte du fait qu'un certain nombre de postes ne subiront que de faibles variations.

- Recettes fiscales : stables et prévisibles dans l'ensemble. Sauf pour les revenus des personnes morales, difficiles à estimer car certaines entreprises subissent déjà de plein fouet les effets de la crise. L'augmentation budgétée de CHF 3'430'000.00 par rapport au B 09 paraît excessive. Mais, en regard du résultat des comptes 2008, nous constatons une légère diminution (3 %). L'évaluation paraît dès lors raisonnable. A noter que le Canton table, lui, sur une augmentation comprise entre 1 et 2 % pour ces prochaines années.
- Valeur du point d'impôt : le *point d'impôt* est prévu en hausse (+8.5 %) pour atteindre CHF 601'379.00 et le calcul par *point et habitant* se monte à 40.8 (+6.8 %) compte tenu de l'augmentation de la population, estimée à quelque 250 personnes.

Dépenses d'investissement et autofinancement planifiés

- Investissements prévus : comme déjà signalé plus haut, la volonté municipale tient à maintenir la politique d'investissement appliquée jusqu'ici et même à la renforcer. Ainsi les investissements nets atteindront plus de 18 millions de francs (augmentation de 3.5 millions). Outre les objets en cours, les principaux préavis à venir concerneront les bâtiments (Hôtel de Ville, Temple), les travaux d'infrastructure (collecteurs Saint Roch, Chaudabronnaz, Place Dufour, av. de Marcelin).
- Autofinancement : la modeste augmentation de l'autofinancement de 6 % permet de financer nos investissements à hauteur de 1/3 environ, le solde devra être emprunté.
- Dettes : elle devrait donc repartir un peu à la hausse, l'ordre de grandeur étant d'environ 5 millions de francs. Mais comme les précédents exercices ont permis de la réduire de manière significative, cette variation vers le haut est justifiée en raison de la situation économique actuelle.

3 EXAMEN DES COMPTES PAR DICASTERES

ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE ET TOURISME (AGCT)

Direction : Mme Nuria Gorrite, syndique

Sous-commission : MM. Helder de Pinho et Alain Troger

La sous-commission, composée de Alain Troger et Helder De Pinho a examiné le budget 2010 du Dicastère AGCT. Nous profitons de remercier ici Mme Nuria Gorrite, Syndique en charge du dicastère, et M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal, des réponses apportées aux questions des commissaires.

Le total des charges s'élève à CHF 9'707'450 et celui des revenus à CHF 3'233'200.

En comparant le budget 2009 avec celui de 2010, nous constatons que les charges sont en augmentation de CHF 758'520 et les revenus en augmentation de CHF 185'200. Il laisse apparaître une différence entre les deux budgets de moins CHF 573'320.00.

La grande partie des augmentations de charges se répartissent sur deux postes représentant le 92% des charges, soit :

11 - Administrations, pour CHF 385'000

15 - Culture et loisirs, pour CHF 312'900 de charge et de + CHF 112'500 de revenus.

Nous vous présentons ci-dessous en italique les questions posées par les commissaires et les réponses apportées par la Direction AGCT.

CONSEIL COMMUNAL

1. *Compte 10000.3001.00 – Traitements*

Question : une augmentation de 50% par rapport au budget 2008, à quoi est due cette augmentation ?

Ce montant se décompose ainsi :

Président du Conseil	CHF	1'000.00
Secrétaire du Conseil (de CHF 8'500 à CHF 15'000 selon décision du CC du 3 décembre 2008)	CHF	15'000.00
Huissier	CHF	3'000.00
	CHF	<u>19'000.00</u>

GREFFE MUNICIPAL

2. *Compte 11000.3011.00 – Traitements*

Question : Différence charges 2008, budget 2009 et budget 2010 ?

+ 0,6 EPT préavis N° 21/.06 politique de communication & cyberadministration : poste de chargé de communication.

+ 0,3 EPT huissier de la Municipalité

+ 1 jubilaire

SERVICE DU PERSONNEL

3. *Compte 13000.3071.00 – Allocations aux anciens employés*

Question : Quid ?

Les bénéficiaires d'une rente CIP, ayant travaillé à la Commune de Morges pendant 10 ans au minimum avant d'être pensionnés, reçoivent une allocation de renchérissement, dont le taux est équivalent à celui accordé au personnel communal en activité, pour autant que les conditions, ci-après, soient remplies :

La rente de la CIP est égale ou inférieure au minimum de la classe A échelon 10 de l'avenant N° 5 de la CCT duquel est déduit le minimum de la rente AVS simple.

Pour 2009 : CHF 4'396.00 - CHF 1'140.00 = CHF 3'256.00 par mois.

Une allocation complémentaire unique de 3% est versée aux bénéficiaires de l'ancien régime qui, au 31.12.2005, recevaient une rente CIP de retraités égale ou inférieure à CHF 1'500.00 par mois. Cette allocation complémentaire est versée jusqu'à l'extinction du versement de la rente CIP. Elle est versée en février, en une seule fois; elle s'ajoute à l'allocation de renchérissement ordinaire.

La sortie des retraités figure également dans ce compte.

4. Compte 13000.3185.00 – Honoraires et prestations de service

Question : Justification du montant en relation avec C08 26'443, B10 73'100; B09 64'800, le budget 2010 est presque 3 fois plus important que les comptes 2008.

Le budget 2010 est également >10% plus élevé que le budget 2009. A quoi est due cette augmentation ?

Le budget est établi sur une base zéro. Il a été défini sur la base des besoins et les destinataires qui peuvent varier d'une année à l'autre. Il est prévu un cours concernant le partage d'objectifs communs et un management harmonisé pour les 40 cadres de l'administration. En outre, nous avons prévu des cours de préparation à la retraite.

BIBLIOTHEQUE - 15001

5. Compte 15001.3011.00 – Traitements

Justification augmentation, B10 333'600 ; B09 306'900, C08 263'766 ?

+ 0,3 EPT suite à l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture

CONTRIBUTIONS, COTISATIONS, SUBVENTIONS

6. Compte 15115.3655.00 – ASLOCA

Justification de ce poste ?

Aide aux loyers au même titre que nous aidons d'autres associations.

CINEMA

7. Compte 15300.3653.01 – Cinéma Odéon

Remarques de la sous-commission : A amender en fonction de l'arrêté d'imposition 2010.

La Direction FEG proposera ce point à la Commission des finances.

CYBERFORUM

8. Compte 19100.3111.01 – Achats, loc., mobilier

Question : Justification B10 12'000 ; B09 4'400 ; C08 4'196.85 ?

Le budget du Cyberforum est défini avec le Service de l'emploi du Canton. Les achats prévus ont d'ores et déjà été approuvés par ce service. L'augmentation est due à l'achat pour CHF 8'000.00 de PC suite à l'augmentation du nombre de places de formation, passage de 15 à 30, ainsi qu'à plusieurs PC qui sont arrivés en bout de course.

COMMISSION CONSULTATIVE Suisses-Etrangers

9. Compte 60300.3003.00 – Jetons de présence

Question : Justification de ce poste ? B10 = 3'500

M. Jean-Michel Cachin, ancien conseiller communal, avait déjà constaté, lors de la séance du 6 juin 2006, que les membres de la Commission consultative Suisses-Etrangers (CCSE) touchaient des jetons de présence pour un montant de CHF 3'200 en 2005 et relevait qu'il existe d'autres commissions extraparlimentaires dont les membres déploient bénévolement une activité appréciable pour l'exécutif et se demandait s'il n'était pas imaginable de traiter les autres commissions sur un pied d'égalité. Le Syndic avait répondu, lors de la même séance, que la CCSE touche des jetons de présence, que cette décision avait été prise par le Conseil communal lors de la création de cette commission il y a 28 ans (en 1981). Dans les faits, aujourd'hui, les commissions où siègent des experts ainsi que la CCSE sont rémunérées. Voici les jetons de présence versés à la commission consultative :

Commission consultative Suisses - Etrangers : CHF 20/séance/membre

De plus, les membres de cette commission ne comptent pas leur temps pour toutes les manifestations (Grande Table, soirée tropicale, 1^{er} Août, etc.). Ils le font à titre bénévole.

10. Compte 60300.3199.00 – Frais divers

Question : Justification de ce poste ? B10 = 6'000

Il s'agit d'une participation de CHF 5'000.00 au projet de magazine télévisé Carrefours - *A la Vista !* pour l'intégration des étrangers.

Le magazine multiculturel *Carrefours* est une émission mensuelle de télévision d'une durée de 26 minutes diffusée depuis juin 2008 sur 9 chaînes de télévision locales en Suisse Romande, sur le site Internet www.alavistatv.net et par le biais d'un DVD libre de droit.

Chaque émission est axée sur une thématique qui concerne la vie économique, sociale ou culturelle en Suisse. Le magazine montre aussi le parcours de vie des étrangers, la vie culturelle et associative des étrangers en Suisse Romande.

Actuellement, ce magazine est diffusé sur la "télé" VD/FR

Objectif de ces émissions :

- Encourager la compréhension réciproque des cultures et la cohabitation entre la population étrangère et suisse et favoriser une prise en compte de la réalité multiculturelle de la Suisse.
- Favoriser l'intégration sociale et l'égalité des chances face aux structures institutionnelles suisses par la diffusion d'informations pratiques, administratives et légales.
- Soutenir les diverses expressions culturelles et la vie associative des communautés étrangères.

L'objectif est de consolider cet outil d'information, d'où la subvention de CHF 5'000 en 2010 et il est prévu la même somme en 2011. Relevons que l'association demandait CHF 10'000 pour 2010 et 2011.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU BUDGET 2010

1. Suppression du *Compte 60300.3003.00 – Jetons de présence CHF 3'500*
2. Création du *Compte 60300.xxxx.xx – Subvention communale CHF 3'500*

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS TECHNIQUES AU BUDGET 2010

1. Suppression du *Compte 15003.3191.02 – Taxe sur divertissements*
2. Suppression du *Compte 15300.3653.01 – Cinéma Odéon*

CONCLUSION

Nous remercions le service ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE ET TOURISME pour les réponses complètes qu'il nous a transmises et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

FINANCES, ECONOMIE ET CONTROLE DE GESTION (FEG)

Direction : M. Eric Züger, municipal.

Sous-commission : MM. Eric Bauer et Roger Christinat

La sous-commission, composée de MM. Eric Bauer et Roger Christinat, président-rapporteur, a procédé à l'examen du budget du dicastère FEG. Les réponses aux diverses questions ont été apportées par MM. Eric Züger, Municipal, et Jean-François Pasche, chef du Service des finances. La sous-commission les remercie pour les renseignements précis et complets qui lui ont été fournis.

Questions et demandes de renseignements soumises à la Municipalité

P. -- Hypothèses pour l'élaboration du budget 2010

Question : de la même manière que pour le B09, pouvez-vous nous fournir les principales hypothèses qui ont permis d'établir le B10 ?

Réponse : voir annexe 4 du rapport principal.

P. 18 19000.3111.03 Projet Internet 34'500

Question : quel est l'objet de cette rubrique ? Le préavis N° 21/11.09 "Politique de communication ..." ne l'englobe-t-il pas par la refonte du site Internet prévue ?

Réponse : cette rubrique correspond à l'hébergement, à la maintenance et aux petites adaptations du site actuel.

L'appel d'offre pour le nouveau site n'ayant pas encore eu lieu, puisque le crédit vient d'être accepté, nous avons conservé ces montants pour le budget 2010.

Le montant demandé dans le préavis N° 21/6.09 "Politique de communication ..." correspond bien à la refonte du site Internet, mais n'englobe pas les coûts de maintenance et d'hébergement qui font toujours partie du budget de fonctionnement puisqu'ils sont récurrents chaque année.

P. 18 19000.3193.00 Cotisations institutions de droit privé 3'500

Question : de quoi s'agit-il ?

Réponse : ce sont les cotisations de l'Association pour le Système d'information du Territoire Vaudois, l'Organisation Suisse pour l'information Géographique & Topobase User Group.

P. 19 19000.4390.00 Recettes diverses 70'327

Question : quelle est la nature de ces recettes (supérieurs de 9200 par rapport au B09) ?

Réponse : notamment maintenance et support à tiers (SISCUM, PCi, ARASMA, etc.), consommables à tiers, location de fibres optiques à tiers, participations de tiers à formation, salaire.

P. 20 21000.4001.00 Impôt sur le revenu personnes physiques 30 100 000

Question : le revenu de l'impôt des personnes physiques est presque le même que C08 (CHF -100 000) et CHF 1.5 million de plus que B09. Quelles sont les hypothèses faites ?

Le B10 tient probablement compte de la crise économique. Est-ce exact ? Et comment peut-il être au-dessus du B09 ?

P. 20 21000.4011.02 Impôt sur le bénéfice personnes morales 5 700 000

Question : B10 CHF 1.1 million au-dessus de B09 et CHF 800 000 en dessous de C08. Même question que ci-dessus.

Réponse aux deux questions : l'estimation du B10 concernant les intitulés 1 & 2 se base sur un tassement économique par rapport à 2008. En fonction de la diversité de nos entreprises et du type de contribuables, nous devrions mieux résister aux effets de la crise, ce que nous avons prévu au B09. La variation négative plus importante chez les personnes morales provient du fait que la rentabilité des sociétés est plus rapidement touchée par rapport aux personnes physiques (plus grande élasticité).

P. 20 21000.3187.00 Emoluments de perception ACI 300'000

Question : ce montant s'élevait à CHF 266 000.00 au B09. Pourquoi cette augmentation, comment le montant est-il calculé ?

Réponse : le montant est calculé en fonction du nombre de déclarations et bordereaux envoyés par l'ACI et de pourcentages sur les montants facturés.

P. 20 21000.3290.00 Intérêts rémunérateurs 85'000

Question : en augmentation de 20 % par rapport au B09. Pourquoi cette augmentation, comment le montant est-il calculé ?

Réponse : ce montant est une estimation qui tient compte du dernier chiffre connu des comptes 2008 (CHF 81 621.15). Ces intérêts sont versés aux contribuables pour les montants payés en avance ou en trop par rapport aux acomptes et à leurs échéances. En contrepartie nous encaissons CHF 250 000 d'intérêts de retard (cpte 21000.4221.02).

P. 22 22300.4520.01 Péréquation année antérieure, décompte final 0

Question : ce montant est-il connu aujourd'hui ? Si oui est-il possible de l'intégrer au budget ?

Réponse : il sera connu en septembre 2010.

P. 85 Variations EPT

Question : le personnel B09 / B10 a augmenté de 4 EPT à 7.01 EPT effectif. Afin de suivre plus facilement cette évolution, pouvez-vous nous fournir un tableau récapitulatif de ces changements ?

Réponse : le document a été remis à la Commission des finances, il est disponible auprès de son président.

P. 87 Fonds Wagner, Ziegler et Nelty de Beausobre --

Question : quel est l'objet de ces fonds ?

Ils ne présentent que peu ou pas de mouvements. Est-il possible d'en simplifier la gestion ?

Réponse : la gestion de ces fonds est très simple.

Fonds Wagner : montant reçu par la commune suite au testament de Madame. Le bénéficiaire (intérêts calculés) est à verser à la Bourse allemande (1/5) et à l'Eglise évangélique réformée (4/5) toujours selon le testament. Les comptes correspondant au bilan de la Commune sont les 9233.01 et 9233.02.

Fonds Ziegler : montant reçu par la commune suite à testament en faveur des orphelins de la Ville de Morges. Le compte correspondant au bilan est le 9233.03. Une proposition de regroupement de ce fonds avec ceux des Services sociaux est actuellement à l'étude pour le bouclage des comptes 2009.

Fonds Nelty de Beausobre : montant reçu par la commune suite à testament pour la construction ou l'achat d'un immeuble à loyers modérés pour y loger des personnes âgées (hommes ou femmes) à revenus modestes. La Municipalité planifie une éventuelle utilisation au plus tôt à 2015 selon rapport stratégique du 14 février 2008.

SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION (SP3)

Direction : M. Denis Pittet, municipal

Sous-commission : MM. Vincent Jaques et Rémy Delalande

La sous-commission, formée de Vincent Jaques, rapporteur, et Rémy Delalande, membre, a examiné le budget 2009 du dicastère Sécurité publique et protection de la population.

Total des charges CHF 9'260'518 -. Total des revenus CHF 5'641'700. -.

Par comparaison avec le budget 2009, nous constatons une augmentation des charges de CHF 336'653. -, et une augmentation des revenus de CHF 179'600. -.

Les commentaires en italique correspondent aux explications supplémentaires et aux réponses obtenues auprès du service.

Variations entre Budget 2010 et Budget 2009 – Questions et commentaires**Comptes 600 – Service de Police**

60000.3030.00 – Cotisations AVS – AC (– CHF 3600. –)

60000.3040.00 – Cotisations à la caisse de pensions (– CHF 52'300.–)

60000.3050.00 – Assurances de personnes (+ CHF 400.–)

L'évolution de ces différents montants correspond-elle à l'évolution de l'effectif de police?

Réponse : L'évolution à la baisse correspond au départ à la retraite ou au transfert vers d'autres polices de collaborateurs ayant déjà quelques années de service et qui sont remplacés par des personnes plus jeunes aux salaires inférieurs.

60000.3091.00 – Cours de formation, concours, participations aux réunions de police

L'augmentation de CHF 120'000.– correspond à l'écolage de 4 nouveaux aspirants.

60000.3092.00 – Frais de recherche et transfert de personnel

Pouvez-vous nous donner des détails concernant le montant de CHF 51'000. – inscrit au budget?

Réponse : Il s'agit d'une estimation du montant à payer pour le transfert de jeunes policiers dans les 5 ans qui suivent leur formation (dédite). Estimation 2 policiers à CHF 25'000.-.

60000.3116.00 – Uniformes et matériel corps de police

Le montant de CHF 71'600.- (+ CHF 18'700. –) correspond à l'équipement de 4 aspirants et de l'achat de protections "pluie".

60000.3151.00 – Entretien mobilier, machines, matériel (CHF 23'900. –)

Pouvez-vous nous indiquer les principales dépenses d'entretien concernées par ce montant?

Réponse : Il s'agit des contrats d'entretien et de leasing de machines de bureau (photocopieuses, lecteur microfilm, alcoomètre, désinfection cellules, traitement de l'air, réparation et nettoyage d'habits, etc.

60000.3151.02 – Achat, location entretien matériel radar

Le montant de CHF 34'500. – concerne, semble-t-il, de nouveaux contrats d'entretien. Pouvez-vous nous indiquer de combien de contrats il s'agit et quelle est la durée de ces contrats d'entretien?

Réponse : Il s'agit principalement du contrat d'entretien du radar mobile "vitesse", 3 ans, renouvelable d'année en année et du contrat d'entretien des installations de contrôle des feux, 5 ans, renouvelable d'année en année. Un troisième contrat est venu s'ajouter, il s'agit de l'entretien des 8 mâts et accessoires des cabines feux, 3 ans, renouvelable d'année en année.

60000.3155.03 – Achat véhicule de police (CHF 62'000.–)

L'achat du véhicule de première intervention est inscrit au budget tous les 2 ans.

60000.3313.00 – Amortissement des dépenses d'équipement

Pouvez-vous nous rappeler à quoi est due cette forte augmentation des amortissements des dépenses d'équipement (+ CHF 65'100)?

Réponse : Début de l'amortissement du nouveau système de transmission radio (CHF 34'600.–) et de l'amortissement des véhicules radar et banalisés (CHF 34'000.–).

60000.4370.00 – Amendes perçues

La sous-commission relève qu'un montant de CHF 2'500'000.– est inscrit au budget 2010, alors qu'une somme de CHF 3'016'378.– de revenus a été perçue dans les comptes 2008. Nous espérons que cette estimation de diminution de revenus de CHF 516'378.– est évaluée au plus juste, et la sous-commission sera attentive au résultat enregistré lors de la publication des comptes 2009.

Comptes 610 – Signalisation, places de stationnement, plan directeur des circulations**61000.3101.00 – Imprimés et fournitures de bureau**

Ce montant de CHF 1100.– (certes modeste) double presque par rapport au budget 2009. Avez-vous prévu du renouvellement de matériel?

Réponse : Oui, cela est dû à la reprise du service de la signalisation par une nouvelle personne et à la mise en ordre et préparation de divers dossiers.

61000.3143.01 – Entretien signalisation (CHF 90'000.– en augmentation de CHF 22'000.–)

Il est précisé que ce poste concerne les contrats d'entretien des différents systèmes et carrefours à feux. Il ne s'agit donc pas des mêmes contrats que ceux destinés aux installations de radar (voir compte 60000.3151.02)?

Réponse : C'est juste, il s'agit des contrats d'entretien des systèmes de régulation du trafic. Le reste est de l'entretien de matériel de signalisation (barrières, bornes escamotables, marquage routier, etc.).

61000.3143.04 – Transports publics

S'il n'y a pas de nouveaux équipements prévus en 2010, quelle dépense est-elle envisagée pour le montant indiqué de CHF 22'000.–?

Réponse : le montant prévu servira au transfert et réhabilitation de l'arrêt MBC/TPM à la rue des Charpentiers qui n'a pas été réalisé en 2009.

61000.3161.05 – Location de places de parc diverses

La diminution de CHF 47'900.– de charges correspond à la résiliation au 31.12.2009 de places de parc louées au Parking Charpentiers/Centre-Ville.

Comptes 620 – Contrôle des Habitants**62000.3519.00 – Part à l'Etat des permis étrangers****62000.3519.01 – Frais de documents d'identité****62000.4312.00 – Produits permis étrangers et inscriptions suisses****62000.4312.01 – Produits documents d'identité**

Les variations entre ces différents comptes ne semblent pas complètement équilibrées. En effet, il est indiqué une augmentation de charges de CHF 25'000.– de participation à l'Etat des permis étrangers, mais une augmentation de CHF 30'000.– des revenus de ces permis. De même, il est indiqué une diminution de charges de CHF 30'000.– de frais de documents d'identité et une diminution de revenus de CHF 40'000.– de produits de documents d'identité.

En résumé, ne faudrait-il pas indiquer:

– sous 62000.4312.00: CHF 175'000. – (revenus B010)

– sous 62000.4312.01: CHF 140'000. – (revenus B010)

Réponse : C'est exact, les montants indiqués ne sont pas équilibrés. La Direction SP3 accepte la proposition de modifications qui est faite.

AMENDEMENT TECHNIQUE DE LA SOUS-COMMISSION SP3: MODIFIER AINSI LES ECRITURES SUIVANTES:

– compte 62000.4312.00: CHF 175'000.- (revenus B010)

– compte 62000.4312.01: CHF 140'000.- (revenus B010)

Comptes 650 – Service du Feu

65001.3521.00 – Participation aux charges de la compagnie SDIS

Pouvez-vous nous indiquer les raisons de l'augmentation de charges de CHF 117'415.– par rapport aux comptes 2008?

L'augmentation signalée de CHF 117'415.- correspond à la différence entre les comptes 2008 (CHF 424'983.-) et le budget 2010. Pour information, le budget 2008 était de CH. 480'120.- et nous n'avons pas eu de gros investissements ou surprises négatives.

Le budget 2009 porte sur un montant de CHF 507'215.- et tient compte de l'engagement d'un chargé de sécurité (homme permanent à 50%) spécialisé dans la prévention d'incendie et inspection d'immeubles dans le cadre du SISCUM. L'engagement du collaborateur est effectif depuis le 1^{er} mai 2009 soit 8 mois pour les budget et compte 2009.

Concernant le budget 2010, ce poste de 50% est calculé pour les 12 mois de l'année d où l'augmentation de CHF 507'215.- à CHF 542'398.-. Enfin, l'augmentation du loyer de la Commune de Morges pour la caserne est supérieure de CHF 10'000.- en 2010.

CONCLUSION

Nous remercions MM. Philippe Desarzens et Denis Pittet, ainsi que le Service de la sécurité publique et de la protection de la population pour sa disponibilité et pour les réponses qu'ils ont bien voulu nous transmettre.

PATRIMOINE (PAT)

Direction : M. Michel Grivel, municipal.

Sous-commission : Mme Maria-Grazia Velini et Yvan Christinet

La sous-commission était composée de M. Yvan Christinet membre et de Mme Maria-Grazia Velini, rapporteur.

La sous-commission a procédé à l'examen du budget du dicastère.

Le budget 2010 est le deuxième budget qui prend en compte les changements de structure dans la régionalisation de certaines tâches de l'ASIME qui a porté à une modification importante dans les lignes budgétaires. Cela a permis une comparaison aisée entre les budgets 2009 et 2010. Par contre, la comparaison budget 2010 et comptes 2008 n'a pas toujours été réalisable, ce sera seulement à partir des comptes 2009 qu'il y aura de nouveau une vision d'ensemble pour ce dicastère.

Le budget présente un total de charges de CHF 23'678'327 et un total de produits de CHF 13'308'809. L'augmentation des charges de CHF 240'856 est compensée par celle des produits de CHF 238'265. L'excédent des charges pour 2010 se monte à CHF 10'369'518, excédent similaire à celui du B09.

L'effort entrepris depuis quelques années pour équilibrer le budget du vignoble se poursuit en 2010. Le budget, malgré une hausse des charges, fait apparaître une perte de CHF 28'910, soit une diminution d'environ 83 % par rapport au compte 2008 et d'environ 71% par rapport au budget 2009. Si la vente en vrac du produit de la récolte est proche de celle de 2008, la vente au détail présente quand même une hausse de CHF 169'000 toujours par rapport à l'année 2008 mais seulement de CHF 50'000 en plus de la prévision 2009. Les membres de la sous-commission souhaitent que ces chiffres se réalisent, mais elles les trouvent bien optimistes.

Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par MM. Michel Grivel, municipal en charge du dicastère PAT, par Mme Edith Corbaz et M. Marc-André Gremion, chefs de service. Nous les remercions pour leurs réponses.

Les commentaires en italique correspondent aux réponses données par les différents services.

Questions soumises au dicastère

Générale - Locaux : Ancien-Stand cpte 35001, Beausobre maison des concierges- cpte35011 et pavillon des Sports-cpte 35038

Ces locaux sont utilisés par des sociétés. Est-il possible d'envisager que ces sociétés couvrent les frais de base: téléphone électricité, etc. ? Si non, pourquoi?

350.01 : charges comprenant également les W.-C. publics.

350.11 : baux à loyer comprenant les charges.

350.38 : électricité TPT à charge désormais de la Commune (cf. page 72).

Générale - Electricité :

En 2009, une hausse conséquente de l'électricité avait été prévue. En 2010, ces postes ont été revus à la baisse même ceux qui présentent en 2008 des hausses importantes. Est-ce que le prix de l'électricité baisse en 2010 ou l'évaluation a été trop importante pour l'année 2009 ?

Les prévisions annoncées par les fournisseurs étaient pessimistes.

Générale - Mazout et Gaz

Les coûts pour le mazout et le gaz varient beaucoup en 2010. Malgré un examen attentif, il est difficile d'en définir les raisons.

Est-ce des fluctuations de prix ?

Si oui, quelle est la tendance du marché ?

L'évaluation du budget 2010 prend pour référence le coût réel de l'énergie et les dépenses effectives 2007 et 2008.

Tendance du marché : présentement stable.

Compte N° 30000.3111.00

Achats – locations de mobilier, machines et matériel CHF 8'000 : Diminution de CHF 6'000 par rapport B09 (14'000) mais augmentation de CHF 5'300 par rapport au C08.

En 2009 des achats étaient prévus pour les nouveaux locaux de Riond-Bosson, est-ce encore le cas pour 2010 ?

Correspond aux besoins courants. Pas de nouveaux achats prévus. Augmentation des frais de fonctionnement liés aux nouveaux équipements (notamment la location de la photocopieuse).

Compte N° 3000.3182.00

Téléphones CHF 6'000 : Augmentation de CHF 2'565 par rapport au C08, soit une augmentation d'environ 70 %. Y'a-t-il une explication ?

Correspond aux factures mensuelles reçues à ce jour, annualisées. Le nombre d'appareils téléphoniques est plus élevé qu'auparavant et une nouvelle répartition des frais a été mise en place pour les dicastères PAT et IE.

Compte N° 31200.3121.00

Eau CHF 4'000 : Augmentation de CHF 1'350 par rapport au C08. En soi le montant n'est pas très élevé mais il représente une augmentation d'environ 50 %.

Plus de jardins ou augmentation du coût de l'eau ?

Météo peu favorable à l'arrosage naturel. Pour les jardins familiaux, la consommation d'eau d'arrosage est extrêmement variable; CHF 3'500.- figureraient déjà dans les comptes 2007.

Le budget 2010 tient compte des périodes croissantes de sécheresse et donc une consommation accrue, sans compter toutefois une éventuelle hausse des coûts tarifaires.

Compte N° 32100.3142.00

Réfection et entretien des chemins CHF 10'000 : Augmentation de 7'000 en rapport au B09. Est-il possible d'en connaître la raison ?

Le chemin (piste) dont l'entretien est prévu en 2010 est dans un état tel que la somme de CHF 10'000.- est nécessaire pour sa réfection.

Compte N° 32100.3199.00

Frais divers CHF 11'000 : Augmentation de 6'000 en rapport au B09.

Est-il possible de connaître la nature de ces frais ?

En plus des imprévus habituels, un chantier un peu plus conséquent a été prévu aux "Eaux-Minérales". Ce chantier sera vraisemblablement reporté en 2011 afin d'être synchronisé avec des travaux prévus sur la conduite de gaz.

Compte N° 33000.3062.00

Frais de transport personnel auxiliaire CHF 6'040 - Augmentation d'environ 70% par rapport C08 – Que couvre ce poste ?

Ce montant couvre les frais de voyage du personnel des effeuilles et des vendanges (généralement depuis l'Italie). Le montant final peut varier en fonction du nombre de personnes, de leur provenance, de la possibilité de "location"» de personnel à d'autres exploitation ou du degré de la mécanisation de récolte.

Compte N° 33000.3114.00

Achats machines etc. CHF 19'650 : Augmentation de CHF 9'650. Quelles prévisions d'achat ?

En plus du renouvellement des barriques et du matériel divers, il est prévu de remplacer la faucheuse Humus pour CHF 8'450.00 en 2010.

Compte N° 33000.3199.90

TVA non récupérable CHF 4'000 : En baisse de 3'054 par rapport au C08. Y'a-t-il une raison particulière ?

La TVA non récupérable est calculée en fonction du résultat d'exploitation, puisque l'excédent de charges est considéré comme revenus non soumis.

Compte N° 33000.4355. 01

Produit de la récolte - vente au détail CHF 400'000 : Augmentation de 50'000 par rapport au B09 et de 169'476 par rapport au C08. Cette augmentation bien optimiste, comment a-t-elle été chiffrée ?

Nous avons fixé un objectif de progression des ventes au détail ambitieux. De nombreuses mesures "marketing" sont actuellement prises et leurs effets devraient se faire sentir en 2010. En terme de marché, nous avons bien travaillé au niveau des restaurateurs en 2009 et il est prévu d'axer nos efforts sur les privés en 2010.

Compte N° 35001

Ancien Stand : pourquoi le loyer ne couvre pas les charges de gaz et électricité?

Le principe est bel et bien admis que le loyer ne couvre pas les charges de gaz et électricité. Il semble que l'utilisation du bâtiment se soit accrue ne couvrant dès lors plus les charges, ce qui est peut-être dû à des événements particuliers ponctuels (grande manifestation par exemple) ou à des défauts techniques.

Pour envisager une augmentation de loyer, nous devons toutefois établir les faits et proposer, s'il y a lieu, des mesures correctives à la Municipalité. Nous allons suivre ce dossier.

Compte N° 35012.4271.01

Location du théâtre CHF 25'000 : en baisse de CHF 32'000 par rapport au C08 par contre égale au B09. Pourquoi cette diminution ?

Montant de CHF 30'000.- imputé s/cpte 350.12.49.04.03 (cf. page 30).

Compte N° 35015.3122.00

Gaz CHF 15'000 : Dans le C08 il y a le poste mazout pour CH 7'240.90.

Dans le B09 suite au changement de la chaudière mazout pour le poste gaz est de CHF 10'000.

Pourquoi un doublement des coûts entre les C08 et le B10, bien que nous ayons choisi une énergie moins polluante?

Le poste mazout comprenait 1 livraison, le solde étant du stock.

D'autre part, le prix du gaz est plus élevé que celui du mazout.

Compte N° 35021.4904.00

Imputation interne loyers (AVS et service sociale) CHF 93'800 : Dans B09 et C08 l'imputation interne était de 87'200. A quoi est due cette hausse ?

Augmentation des surfaces de bureaux du Centre de vie enfantine (CVE).

Compte N° 35036.3123.00

Electricité CHF 6'000 : Dans le C08 CHF 66'000 et dans le B09 CHF 6'000. Pouvez-vous nous rappeler les raisons de cette différence ?

Transfert des charges dans le cpte 17100.3123 (page 57)

Compte N° 35038.3123.00

Electricité CHF 25'000 : Baisse d'environ 7'000 par rapport au C08 mais égale au B09.

Pourquoi cette diminution ?

A charge de la commune (cf. page 72 notes).

Compte N° 35047.4904.00

Imputation interne des loyers CHF 60'800 : Dans les notes, il est indiqué qu'il s'agit du prorata de 5/12. Dans le B09 et les C08 ce poste est à zéro. Merci de compléter les explications.

Prise en charge par le CVE du loyer de Sylvana une fois la nouvelle construction terminée.

Compte N° 35049.4271.00

Loyers CHF 8'000 : Ce montant est le même dans le C08 et le B09. Qui loue le temple ?

Société Orange SA (antenne de téléphonie installée dans le clocher du Temple).

Compte N° 35050.3122

Vestiaires du Parc des Sports : Comment est-ce possible de dépenser CHF 11'000.- par an (soit CHF 916.-/mois) dans une ville "cité de l'énergie? Bâtiment à rénover? quels clubs utilisent ces locaux?

Ces locaux sont gérés par l'Office des sports. Le FC Forward utilise ces locaux qui sont chauffés au gaz. La buvette, ajoutée après la construction, à moindre frais (cf. préavis 28/93), n'est pas prévue pour une utilisation hivernale.

Une utilisation accrue de la buvette pendant la saison hivernale pourrait expliquer ces grandes consommations.

Compte N° 35161

Buvelot : Il n'y a pas de mazout ou gaz? Chauffage à l'électricité?

Le chauffage est payé directement par les locataires ; il n'y a donc pas d'écriture dans nos comptes.

Compte N° 35162.3803.00

Attribution au fonds de rénovation bâtiment CHF 0 : Dans C08 et B09 il y avait un montant de CHF 5'000. Pourquoi ce compte est à zéro en 2010 ?

Ce fonds n'est plus alimenté. Ce compte étant suffisamment pourvu, il a été décidé de ne plus l'alimenter (cf. décision municipale du 20 juillet 2009).

Compte N° 35300.3011.00

Traitements CHF 753'700 : Augmentation de CHF 64'700 par rapport B09

Compte N° 50200.3011.00

Traitements CHF 1'640'700 : Diminution de 52'000 par rapport B09

Y a-t-il un lien entre ces deux comptes ?

Engagement de 2 personnes suite à 2 départs à la retraite. Versement de primes à plusieurs jubilaires.

Globalement, le taux d'activité du personnel n'a pas été modifié. Ces deux comptes ne sont pas liés mais sont interdépendants en fonction de l'affectation du personnel, du versement de primes et des augmentations de salaire. Les 2 départs à la retraite concernent le compte 50200.3011.00.

Compte N° 50100.3188.01

Frais de transport élèves primaires CHF 72'000 : Baisse de 5'000 par rapport au B09. Y a t il moins d'élèves à transporter ?

Les transports des élèves primaires sont à la charge de chacune des communes de l'ASIME, par contre ceux liés aux particularités de l'enclassement sont pris en charge par l'ensemble des communes membres de l'ASIME (voir comptabilité séparée).

Compte N° 50100.3188.02

Frais de transport élèves secondaires CHF 196'000 : Baisse de 17'000 par rapport au B09

Y a t il moins d'élèves à transporter ?

En effet, les élèves VSB d'Apples-Bière sont maintenus dans leur établissement depuis la nouvelle construction scolaire à Apples et ne sont plus enclassés à Beausobre depuis août 2009.

Compte N° 58300.3652.00

Contribution aux frais de culte CHF 500 : S'agit-il d'une forme de solidarité du fait de la reconnaissance de la communauté israélite ou y a t il une base légale ?

16 communes, dont Morges, ont signé une convention pour prendre partiellement en charge les frais d'entretien et de fonctionnement des lieux de culte et les frais de culte de la CILV, sur la base de l'article 171 de la Constitution du Canton de Vaud qui reconnaît à la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud un statut d'institution d'intérêt public.

Compte N° 59000.3313.00

Amortissements CHF 53'300 : Augmentation de CHF 28'800.

Installation du LEC dans 6 bâtiments scolaires (amortissement sur 5 ans).

VŒU DE LA COFIN

Selon le vœu exprimé par la COFIN en 2007, nous avons constaté que les différentes énergies (eau, électricité, mazout et gaz) figurent clairement seulement sur certains bâtiments. La COFIN désire que ces lignes budgétaires paraissent sur tous les bâtiments du dicastère.

Réponse de PAT :

Il s'agit là d'un énorme travail qui s'inscrit dans le cadre du bilan communal CO₂ dont les bâtiments interviennent pour une grande part. Ce travail est en cours; le résultat des bâtiments figurera, si tout va bien, dans le rapport de gestion 2009.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

INFRASTRUCTURES ET ENERGIES (IE)

Direction : M. Frédéric Jomini, municipal

Sous-commission : Mme Sylvie Pousaz et M. Bastien Monney

La sous-commission, composée de M. Bastien Monney et Mme Sylvie Pousaz a examiné le budget 2010 du dicastère IE. Nous profitons de remercier ici MM. Frédéric Jomini, Municipal en charge du dicastère et Alain Jaccard, chef de service, des réponses apportées aux questions des commissaires.

Le total des charges s'élève à CHF 22'163'718.00 et celui des revenus à CHF 19'013'500.00.

En comparant le budget 2010 avec celui de 2009, nous constatons que les charges sont en diminution de CHF 2'531'612.00 et les revenus en diminution de CHF 2'388'000.00. Il laisse apparaître une différence entre les deux budget de moins CHF 143'612.00.

Nous vous présentons ci-dessous les questions posées par les commissaires et en italique, les réponses apportées par la direction IE.

no	page	compte	Intitulés	Montant
1	47	40100.318	Honoraires et prestations de services	8'200.00
CHF 3'300.00 d'augmentation par rapport au B09 ?				
<i>Réponse : Nous disposons à Riond-Bosson 14 d'une centrale téléphonique indépendante de celle de l'Hôtel de Ville et, contrairement au passé, nous ne ventilons plus les frais téléphoniques en cours d'année sur les divers centres de charge mais en fin d'année au moyen des imputations internes.</i>				
2	47	43000.301	Personnel administratif	310'700.00
		43000.303	Assurances sociales	25'840.00
		43000.304	Caisse de pensions	42'900.00
Quelle est la durée d'engagement de ce collaborateur ?				
<i>Réponse : En principe 5 ans</i>				
3	48	43100.311	Achat de mobilier, matériel, machines et véhi.	36'000.00
Augmentation de CHF 5'000.00 par rapport à B09 (CHF 31'000.00) et CHF 8'500.00 par rapport à B08 (CHF 27'500.00), quelle est la raison de cette hausse ?				
<i>Réponse : Remplacement systématique des lampes par des modèles à iodure métallique permettant ainsi de réduire les consommations électriques.</i>				
4	48	43100.313	Autres fournitures et marchandises	31'000.00
		43100.435	Ventes et prestations de services	60'500.00
A combien s'élève la participation de Tolochenaz ? Combien coûte l'entretien de l'éclairage public de Tolochenaz ?				
<i>Réponse : Nous avons estimé le besoin en matériel à CHF 30'000.00 aux charges et le revenu à CHF 50'000.00. Cette marge importante provient bien entendu de la facturation également des prestations de notre personnel en sus du matériel.</i>				
5	48	43200.311	Achat de mobilier, matériel, machines et véhi.	41'000.00
CHF 36'500.00 pour B09 et CHF 14'900.00 pour B08. Quelle est la raison de cette augmentation ?				
<i>Réponse : L'augmentation entre B08 et B09 correspond au remplacement du câble de distribution et que si le montant n'a pas diminué au B10, c'est que nous avons prévu de créer un point fixe de distribution électrique à la place du Port et à celle de l'Hôtel de Ville.</i>				
6	48	43200.315	Entretien d'objets mobiliers et d'instal. tech.	9'500.00
Quelle est la raison de l'augmentation de CHF 8'000.00 par rapport au B09 ?				
<i>Réponse : Remplacement de l'élève.</i>				
7	50	43700.312	Achat d'eau, d'énergie, de comestible	45'500.00
On constate une diminution des charges pour l'énergie sur le compte 431 (éclairage public) et 451 (ordures ménagères). Pour quelle raison n'y a-t-il pas de diminution de charges pour le compte 457 (voirie) ?				
<i>Réponse : La Municipalité a prévu pour le 431 que le prix de l'électricité ne devrait pas être aussi élevé qu'attendu et pour le 451 de limiter les dépenses à CHF 55'000.00.</i>				
8	50	43700.313	Autres fournitures et marchandises	36'500.00
Pourquoi maintenir au B10 ce montant alors que les C08 et C07 s'élèvent seulement à CHF 22'573.20 (C08) et CHF 18'717.15 (C07) ?				
<i>Réponse : Ce compte comporte également l'achat de produits de déneigement. Les produits utilisés lors des mois rigoureux du dernier hiver nous ont été facturés en 2009 (CHF 28'591.45) et nous dépendons des conditions atmosphériques pour ce compte.</i>				

9	50	43700.331	(Autres fournitures et marchandises) ⇨ Amortissement équipements et véhicules	70'000.00
<p>Quelle est la raison de cette forte augmentation ?</p> <p>Et pour quelle raison le libellé de ce compte est identique au 43700.313 ?</p> <p><i>Réponse : Il s'agit en effet d'un compte "amortissement équipements et véhicules", le libellé est faux et devrait être corrigé par FEG. Pour le reste, réponse identique à celle déjà donnée dans les notes marginales, page 75 du budget 2009 : mise à jour des amortissements, notamment augmentation avec le préavis de remplacement des véhicules IE</i></p>				
10	47	xxxxx.301	Personnel administratif et exploitation	4'378'000.0
	-		Traitements	0
	55			=total xx.301
<p>Quelles sont les raisons de ces augmentations par rapport au B09 et C08 ? Répartition entre les différents services ? Total poste xxxxx.301 pour B10 = CHF 4'378'000.00, B09 = CHF 4'135'900.00, C08= CHF 4'031'287.30, soit CHF 242'100.00 de plus au B10 par rapport au B09 et CHF 346'712.70 de plus par rapport au C08.</p> <p>Les comptes xxxxx.301 portent plusieurs dénominations "personnel administratif et exploitation" ou "traitement". Les comptes xxxxx.303 idem, caisse de pension ou prévoyance professionnel. Ne serait-il pas possible de nommer chacun de ces comptes avec une dénomination identique ? Hormis l'engagement de 1 EPT, qu'est-ce qui explique la hausse de la masse salariale ?</p> <p><i>Réponse : Nouvelle répartition entre les services en fonction des tâches à réaliser.</i></p> <p><i>CHF 58'529.00 d'augmentation dû aux faits qu'IE aura 9 jubilaires en 2010.</i></p> <p><i>CHF 85'082.95 augmentation statutaires</i></p> <p><i>CHF 106'392.00 poste d'ingénieur nouveau.</i></p> <p><i>CHF 250'003.95</i></p> <p><i>A cela il faut ajouter les charges sociales.</i></p>				
11	51	45400.352	Traitements des déchets "végétaux"	137'800.00
		45400.490	Imputation interne de biens et services	36'000.00
<p>Quelle est la raison de l'augmentation de CHF 21'000.00 entre les charges et revenus ?</p> <p><i>Réponse : Nous avons revu le calcul de la participation de JSSEP pour sa part au coût du traitement des déchets compostables. De plus, nous avons la volonté d'augmenter la part de déchets biogènes (recyclés) traités en les séparant à la source (habitant) et ainsi réduire les ordures ménagères (incinérables). Voir réduction du 45100.352.</i></p>				
12	51	45500.435	Ventes et prestations de service	9'300.00
<p>Quelle est la raison de cette forte diminution de revenu ?</p> <p><i>Réponse : Le prix du marché des métaux est en forte diminution.</i></p>				
13	51	45600.352	Traitements des déchets « encombrants »	99'100.00
<p>Quelle est la raison de cette augmentation B08=CHF 77'700.00 et B09=CHF 95'100.00 ?</p> <p><i>Réponse : Augmentation des quantités traitées car 4 nouvelles communes apportent leurs déchets à la déchèterie. A noter que ces prestations leur sont facturées.</i></p>				
14	52	45800.318	Frais de transports	2'000.00
<p>A quoi correspondent ces frais de transports, diminution de CHF 8'000.00 ?</p> <p><i>Réponse : Ces frais sont prévus pour le transport des bennes. La part des transports effectués par les entreprises privées a diminué car nous pouvons les effectuer avec notre propre camion.</i></p>				

15	53	47100.318	Honoraires et prestations de services	35'000.00
Nouvelle répartition sur les différents postes de charge en fonction des besoins réels. Pouvez-vous être plus précis ?				
<i>Réponse : Expertise de l'ouvrage de la chute des Eaux-Minérales et projet de modélisation de la conduite de rejet de la patinoire pour CHF 10'000.00 et élaboration de la carte des dangers liés aux crues, obligation légale pour les communes, pour CHF 25'000.00.</i>				
16	54	81000.314	Entretien immeubles, routes, territoire	45'050.00
A combien se montent les coûts d'entretien de ces centrales hydroélectrique du Morand ?				
<i>Réponse : Un montant de CHF 25'000.00 a été porté au B10 pour adapter une turbine aux nouvelles conditions hydrauliques résultant du remplacement de la conduite d'adduction.</i>				
17	54	81000.435	Ventes et prestations de services	341'000.00
C08=CHF 240'006.50, C07=239'694.15, pourquoi maintenir ce montant au B10 ?				
<i>Réponse : Le prix de l'eau pour les communes alimentées par le Morand a été augmenté au 1.1.2009.</i>				
18	54	81000.452	Parts de Communes et d'ass. de comm, rbts	35'000.00
Sur quelle base ce montant est-il budgétisé ? C07=23'921.20, C08=21'557.80.				
<i>Réponse : Sur la base des mesures de protection de la nappe du Morand prévues dans l'année du budget et réparties entre Morges et les communes alimentées au prorata des m3 consommés.</i>				
19	54	81000.380	Attrib. au fds de réserve et renouvel.	addiction 500'000.00
		81000.480	Prél. sur fds réserve et renouvel.	eau 475'000.00
		81100.380	Attrib. au fds de réserve et renouvel.	distribution 77'000.00
		81100.480	Prél. sur fds réserve et renouvel.	eau 100'000.00
Pourquoi passer des écritures d'attribution aux fds de réserve et après passer des prélèvements sur ces fonds ?				
<i>Réponse : Ces attributions et prélèvements entre les comptes 810 et 811 sont des écritures comptables pour faire apparaître la vérité des coûts de chacun des centres de charge. En effet, le 810 pourrait être assimilé à un fournisseur d'eau en gros et le 811 au service client qui la revendrait au détail. L'important est que les versements au fond permet de garantir la pérennité et le financement des installations liées à l'eau, ce qui correspond aux directives en vigueur.</i>				
20	54	81100.313	Autres fournitures et marchandises	115'000.00
B08=98'000.00, B09=106'000.00, pour quelle raison ce compte augmente-t-il ?				
<i>Réponse : L'augmentation est principalement due à celle du prix des produits disponibles sur le marché. A noter que nos adjudications sont basées sur des appels d'offres auprès de plusieurs fournisseurs.</i>				
21	55	81100.318	Honoraires et prestations de service	69'500.00
Comment se répartissent ces frais ?				
<i>Réponse :</i>				
<i>Frais de port et compte CCP : CHF 6'000.00</i>				
<i>Télécommunications, radio : CHF 2'000.00</i>				
<i>Honoraires et frais d'expertises : CHF 10'000.00</i>				
<i>Honoraires et prestations de main d'œuvre auxiliaire : CHF 50'000.00. Ce dernier poste prévoit les appuis périodiques, les contrôles des bornes hydrantes, des vannes et des prises qui doivent être sous-traités car nous ne disposons pas du personnel suffisant pour les effectuer en interne.</i>				

22	55	83000.313	Autres fournitures et marchandises	105'000.00
C07=57'858.50, C08=50'540.03, à combien se montent les achats de ces régulateurs de pression ?				
<i>Réponse : Leur remplacement est budgétisé à CHF 35'000.00.</i>				
23	55	83000.315	Entretien d'objets mobiliers et d'instal. tech.	10'500.00
C07=3'236.90, C08=4'436.65, pour quelle raison maintenir ce montant au B10 ?				
<i>Réponse : Les dépenses pour 2009 se montent à ce jour à CHF 8'696.00.</i>				
24	55	83000.318	Honoraires et prestations de services	52'500.00
C07=28'691.20, C08=42'685.81, pour quelle raison ce compte est-il en constante augmentation ?				
<i>Réponse : Les prescriptions de sécurité sont de plus en plus sévères et exigent des contrôles périodiques des conduites. Ces tâches sont sous-traitées car elles nécessitent l'acquisition d'un matériel très coûteux pour les réaliser et aussi un manque en capacité de personnel.</i>				

VOEU

La sous-commission souhaiterait que les intitulés des comptes "communs" (par ex. xxxxx.301, 303, 304, 305, 306, 309, 311, 315, etc.) portent les mêmes désignations.

CONCLUSION

Nous remercions le service des Infrastructures et Energie pour les réponses complètes qu'il nous a transmises et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

JEUNESSE, SECURITE SOCIALE ET ESPACES PUBLICS (JSSEP)

Direction : Mme Sylvie Morel-Podio, municipale

Sous-commission : Rémy Delalande et Vincent Jaques

PREAMBULE

La sous-commission, formée de MM. Rémy Delalande (Président) et Vincent Jaques (Membre), chargée de l'examen du budget 2010 du dicastère JSSEP établit les constats suivants :

Après avoir déjà relevé une hausse des charges de 18 % en 2008 par rapport au budget, on constate que le total des charges prévues en 2010 pour ce dicastère continue son ascension inexorable, soit une hausse de **12 %** par rapport au budget 2009, et de **41 %** par rapport aux charges 2008, pour atteindre **un total de 27 millions**.

Alors que les recettes prévues de **4.8 millions** en 2010 montrent une augmentation de **8 %** par rapport au budget 09, on constate que celles-ci devraient augmenter de **80 %** par rapport aux comptes 2008.

ANALYSE DE COMPTES

Ci-après, quelques comptes examinés, avec questions et réponses :

170 PISCINE

D'un point de vue général, le compte 170 réduit un peu son déficit, même si ses charges devraient augmenter de 26% (soit de 660 à 834 mille francs) par rapport aux comptes 2008, et que le montant budgété n'est inférieur que de 1% par rapport au budget précédent. Les recettes restent stables et ne devraient augmenter également que d'un petit pourcent. Pour rappel, ce compte réduit son écart entre charges et revenus en 2008 à 219'780 francs, comparé aux 382'100 francs budgétés en 2009, et 366'050 tels que prévus pour 2010.

Les causes de la hausse des charges par rapport aux comptes 2008 se retrouvent particulièrement dans les comptes :

- 17000.3011.00 Traitements : +14% de 273'200 à 312'200
- 17000.3050.00 Assurances de personnes : +164% de 5'200 à 13'700
- 17000.3154.00 Entretien machines et matériel : +33% de 12'800 à 17'000

172 PARC DES SPORTS

Alors que les charges budgétées s'élèvent à CHF 101'700, soit en hausse de 5% par rapport au budget 2009, la hausse des charges est quand même de 20% plus élevée qu'en 2008, soit de CHF 85'000.

Les causes de la hausse des charges par rapport aux comptes 2008 se retrouvent particulièrement dans les comptes :

- 17200.3011.00 Traitements (entretien vestiaires) : +28% de 21'600 à 27'700
- 17200.3114.00 Achats matériel et outillage : +85% de 8'100 à 15'000 (Remplacement d'un ancien dumper pour l'inhumation des cendres)

440 ESPACE VERTS

En ce qui concerne ce compte dont les charges excèdent, - il faut le rappeler- les 2,2 millions de francs, on constate que celles-ci excèdent le précédents budget 2009 de 10%, et les derniers comptes 2008 (1,8 million de francs) de 18%. Les maigres recettes de prévu, soit CHF 66'500 devraient augmenter de CHF15'500, ou de CHF23'400 par rapport à 2008.

Les causes de la hausse des charges par rapport aux comptes 2008 se retrouvent particulièrement dans les comptes :

44000.3012.00 Personnel auxiliaire : +76% de 13'600 à 24'000

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Réponse: Une demande d'auxiliaires similaire à 2009. Cependant le montant dépend en partie de l'âge des auxiliaires. D'autre part, c'est l'année du 40^e de la Fête de la tulipe et nous pourrions avoir besoins d'auxiliaires ce printemps.

44000.3050.00 Assurances de personnes : +121% de 18'000 à 39'600

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Réponse: Il s'agit de la modification du taux d'assurance depuis 2008, soit 3.3% de la masse salariale.

44000.3102.00 Annonces, journaux, documentation : +228% de 2'600 à 6'000

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Réponse: Ce montant tient compte des nouveaux montants pour les annonces dans les journaux locaux ainsi que les annonces à faire pour les informations concernant le chancre coloré du platane et l'échenillage des pins, que nous devons faire suite aux nouvelles directives sur ces éléments.

44000.3182.00 Téléphones : +92% de 4'100 à 8'000

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Réponse : Ceci comprend la liaison informatique du site du Molliau.

44000.3313.00 Amortissement des dépenses d'équipement : +20% de 128'800 à 154'000

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Réponse: Il s'agit de l'amortissement des nouvelles installations (terrain multisports Dézaley, VLS...).

441 CIMETIERE

Les charges totales budgétées sont de CHF 583'000, soit une hausse de 6% par rapport au budget 2009, et 10% par rapport aux comptes 2008 (CHF 53'109). Cumulée au dépassement du budget 2008 de 19'079 (+3.7%) par rapport aux comptes de la même année, la hausse s'élèverait à 13.7 %, ce qui n'est pas négligeable.

Les causes de la hausse des charges par rapport aux comptes 2008 se retrouvent particulièrement dans les comptes :

44100.3011.00 Traitements: +6% de 340'500 à 360'900

44100.3050.00 Assurances de personnes : +127% de 5'200 à 11'900

44100.3182.00 Téléphones : +25% de 1'600 à 2'000

Question: Qu'est-ce qui justifie cette dernière augmentation ?

Réponse: Ceci comprend la liaison informatique du site du Molliau.

710 SERVICE SOCIAL

On constate que ce poste prévoit des charges de 2.8 millions pour 2010, soit une hausse de 20% par rapport au précédent budget, et plus du double par rapport aux comptes 2008 (1 million de francs environ). La raison en incombe principalement au compte 71004.3654.01 (Participation de la Commune de Morges) en hausse de 11 % par rapport aux comptes 2008, soit une différence de CHF 26'000, et au compte 71004.3654.03 (Part communale à la régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance (AJEMA) estimée à 1.7 million de francs, en hausse de 37 %, soit un peu moins de CHF 500'000.

714 CENTRE DE VIE ENFANTINE

A elle seule, cette catégorie pèsera pour 3.2 millions en 2010, soit une hausse de 11 % par rapport au dernier budget (2.9 millions de francs) et de 40 % par rapport aux derniers comptes 2008 (2.3 millions de francs)

71400 PRESCOLAIRE

Les causes de la hausse des charges par rapport aux comptes 2008 se retrouvent particulièrement dans les comptes :

71400.3012.00 Salaires du personnel occasionnel : +49% de 180'000 à 269'100 (expliqué par une probable augmentation des heures de remplacement, cf. parascolaire)

Question: Peut-on nous expliquer les raisons de ce montant élevé au B010, particulièrement en regard des comptes 08, et nous expliquer comment ce montant est évalué ?

Réponse: Le budget 2010 prend en compte un certain nombre de remplacements par des intérimaires - payés en moyenne environ 34 francs/heure - pour palier aux 2'184 heures manquantes pour cause de congés maternité (concerne deux employées à 50 %), ainsi que les 280 heures prises lors des 3 jours de formation obligatoire des employés, et les 127 heures pour compenser les engagements PC de l'éducateur de La Bergerie. Ces absences doivent être compensées par du personnel intérimaire pour ne pas préjudicier l'encadrement des enfants, contrairement à d'autres services administratifs qui peuvent supporter une absence de quelques jours. Notons que les apprentis et stagiaires sont aussi comptabilisés sous ce compte, car ne faisant pas partie du personnel permanent.

71400.3121.00 Eau : +159% de 733 à 1'900

Question: Pourquoi une telle hausse alors que les comptes 2008 étaient en baisse de 54 % par rapport aux comptes 2007 ?

71400.3122.00 Gaz : +73 % de 9'200 à 16'000

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

71400.3123.00 Electricité : +251 % de 1'800 à 6'300

Question: Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Réponse globale: S'agissant de bâtiments communaux, l'élaboration du budget, des commentaires ainsi que des éventuelles réponses aux questions de la COFIN sont de la compétence du service PAT dont voici les réponses:

Le budget prend pour évaluation les références et les charges réelles des comptes clôturés 2007, 2008, voire, si utile, l'exercice 2006. Ainsi, comparer le montant budgétisé en 2010 par rapport au même budget 2009 repose sur un décalage d'un exercice comptable.

71401 PARASCOLAIRE

Alors que les charges sont estimées à 1.1 million, elles sont en hausse de 44 % par rapport au dernier budget, et représentent presque le double des derniers comptes 2008 (CHF 587'000). Les frais de personnel occasionnel de CHF 211'500 augmentent également de 20 % par rapport au dernier budget, et plus que quadruplent par rapport aux comptes 2008 (CHF 46'312 f). La raison expliquée est une augmentation des heures de remplacement.

720 PREVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Estimée à 13.7 millions l'an prochain, la hausse des contributions communales augmente de 32 % en deux ans. Cette hausse s'explique par une hausse de la facture sociale de 46 % (72000.3515.01) par rapport à 2008, pour atteindre 5.7 millions, par une hausse de 61 % des contributions aux primes d'assurances maladie (compte 72000.3515.05) pour atteindre 2 millions. Les participations aux frais d'enseignements spécialisés (compte 72000.3515.06), estimées à 1.6 million, ont également plus que doublé sur deux ans.

En vous priant de prendre bonne note de nos constatations.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (ATD2)

Direction : M. Yves Paccaud, municipal

Sous-commission : Mme Maria-Grazia Velini et M. Yvan Christinet, président

La sous-commission, formée de M Yvan Christinet (président) et Mme Maria Grazia Velini (membre), constate que le budget 2010 présente des charges s'élevant à CHF 3'511'400, (+ 27.6% par rapport au C08) et des revenus qui se montent à CHF 201'000 (+ 25.7% par rapport au C08).

L'augmentation de CHF 15'000.00 des revenus par rapport au B09 provient du compte 42100.4313.00, permis de construire et autres émoluments.

Les charges augmentent de CHF 289'900 par rapport au B09 notamment par :

- Le compte 18000.3657.04, renforcement de l'offre des transports publics et de la cadence aux heures de pointe pour un montant de CHF 180'000.00
- Les comptes 42000.3011.00 à 42000.3040.00, traitements - cotisations AVS et AC -cotisations caisse de pension, pour un montant de CHF 63'900.00 reflétant l'augmentation de personnel voté par notre Conseil réparti cette année sur 12 mois.

Suite à la dissolution de l'ACRM, le compte 42100.3185.04, cotisations ACRM est soldé à CHF 0. Nous remarquons que les charges du PALM sont en baisse de CHF 35'000 par rapport au B09, mais que le montant du compte 42100.3185.07, budget de fonctionnement et chantiers du PALM et SDRM, est plus élevé de CHF 74'266.15 que les cotisations ACRM des C08.

La sous-commission a également posé les questions suivantes :

NO	PAGE	Compte	Intitulé	Montant	Questions
1	64	42100.3185.02	Plans d'affectation	80'000 CHF	A quelles zones ces plans sont-ils destinés?

Les CHF 80'000.00 sont répartis ainsi :

<i>PPA La Prairie-Nord / L'Eglantine</i>	<i>CHF 30'000.00</i>
<i>PPA La Baie</i>	<i>CHF 15'000.00</i>
<i>Addenda au PQ Sablon-Nord</i>	<i>CHF 15'000.00</i>
<i>Etat de Vaud - Emoluments examens</i>	<i>CHF 10'000.00</i>
<i>Finalisation du PPA Sud-Est morgien</i>	<i>CHF 10'000.00</i>

2	65	42700.3656.00	Aménagement du territoire et protection de l'environnement	0.00 CHF	Qui sont les "propriétaires d'immeubles anciens"? Pourquoi aucune dépense en 2009? Ne devrait-on pas favoriser une rénovation des bâtiments énergétivores?
---	----	---------------	--	----------	--

Ce compte est une aide à la restauration d'immeubles et concerne les immeubles inventoriés dans le recensement architectural de la Section monuments et sites du Département des infrastructures, service Immeubles, Patrimoine et Logistique.

La Ville de Morges subventionne donc la restauration de ces immeubles lorsque les propriétaires déposent une demande de permis de construire et en font la demande, ce qui n'a pas été le cas pour 2009.

Une subvention d'aide à l'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables existe et est fortement sollicitée (compte N° 41200.3657.00, p.37)

Votre commission n'émet pas de vœu pour le dicastère Aménagement du territoire et développement durable.

Nous remercions le service ATD2 des informations fournies et prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

4 RAPPEL DE QUELQUES VŒUX EN SUSPENS

Il n'est pas d'usage de formuler des vœux lors de l'établissement du rapport sur le budget. Toutefois la CoFin tient à signaler que la réalisation d'un certain nombre des vœux acceptés revêt une importance financière certaine tant pour le budget que pour les comptes. Vous trouvez ces propositions dans l'annexe 3 du présent rapport.

5 AMENDEMENTS

Amendements techniques

En raison notamment de l'abandon de la taxe sur les divertissements, décision prise lors du Conseil communal de novembre dernier, diverses lignes du budget doivent être modifiées, voire supprimées. Pour le détail, se reporter au point 1 des conclusions ainsi qu'à l'annexe 1 donnant diverses explications.

Amendements de la CoFin

Vous trouvez les 4 amendements présentés par la CoFin dans l'annexe 2, avec les explications y relatives.

6 CONCLUSION

En crise, mais sans en ressentir encore véritablement les effets pratiques ! Telle pourrait être l'une des constatations faites à l'examen de ce budget pour l'année 2010. L'évaluation, basée sur le budget 2009 (à l'évidence bien pessimiste), a été révisée en fonction du résultat des excellents comptes 2008. Il est raisonnable d'estimer que le budget 2010 sera assez proche du résultat des comptes bouclés, sauf éléments exceptionnels, non prévisibles, qui surviendraient en cours d'année.

Dans ces temps incertains, il faut saluer l'optimisme mesuré dont fait preuve notre Municipalité. En effet, la décision de non seulement maintenir, mais d'augmenter les investissements (+ 25 %) indique que Morges entend poursuivre son développement en adoptant une attitude positive et constructive. Un autofinancement relativement stable et une dette modérée permettent de valider une telle politique.

De manière générale, les charges sont bien maîtrisées. L'augmentation prévisible de 2,7 % provient notamment de décisions votées par notre Conseil dans les années antérieures ainsi que des importantes contributions à verser aux collectivités publiques sur lesquelles nous n'avons pas de prise, telles que la péréquation intercommunale et la facture sociale cantonale.

Les revenus sont estimés avec réalisme, même si l'augmentation budgétée de 2.6 % peut paraître très optimiste compte tenu des évaluations du Canton qui table, lui, sur un taux plus faible, à savoir entre 1 et 2 %. Mais fort heureusement, notre ville se trouve dans une situation privilégiée, classée en dessus de la moyenne cantonale et conserve un taux d'imposition raisonnable à 72.5 %. Un taux confirmé par notre Conseil avec un vote clair et massif en novembre dernier. Le niveau des recettes fiscales devrait pouvoir être maintenu grâce notamment au développement de nouvelles constructions engendrant une augmentation de notre population. En d'autres temps, une baisse de la pression fiscale sur le citoyen serait sûrement envisagée, mais les circonstances actuelles incitent à la prudence, le maintien du statu quo est donc une sage décision !

En résumé, la Commission des finances estime que le budget présenté répond de manière adéquate à la situation du moment, qu'il est équilibré et établi avec une prudence mesurée. Les options prises permettent de poursuivre le développement de notre ville tout en continuant à offrir à notre population, comme jusqu'ici, un excellent niveau de prestations publiques, ce que d'ailleurs elle attend de la part des autorités, élues pour gérer avec efficacité et rigueur le ménage communal.

En conclusion, la Commission des finances s'exprime, à l'unanimité des 10 membres présents, en faveur de l'adoption du budget 2010, tel qu'amendé ci-dessous.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2010 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'apporter les amendements suivants au budget 2010 :
 1. **Compte 15003.3191.02** – Taxe sur les divertissements (p. 14) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des charges de CHF 287'000.00
 2. **Compte 15300.3653.01** – Cinéma Odéon (p. 16) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des charges de CHF 100'000.00
 3. **Compte 21000.4062.00** – Taxe sur les divertissements (p.20) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des revenus de CHF 420'000.00.
 4. **Compte 21000.4063.00** – Taxe sur les tombolas et lotos (p. 20) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des revenus de CHF 15'000.00
 5. **Compte 62000.4312.00** – Produits permis étrangers et inscriptions suisses (p. 25) CHF180'000.00 nouveau montant à inscrire : CHF 175'000.00. Il en résulte une diminution des revenus de CHF 5'000.00
 6. **Compte 62000.4312.01** – Produits documents d'identité (p. 25) CHF 130'000.00 : nouveau montant à inscrire CHF 140'000.00. Il en résulte une augmentation des revenus de CHF 10'000.00
 7. **Compte 60300.3003.00** - Jetons de présence CHF 3'500.00 (p. 17) : suppression de cette ligne. Diminution des charges de CHF 3'500.00.
 8. **Compte (nouveau) 60300.30xx.xx** – Subvention communale CHF 3'500.00. (p. 17) Augmentation des charges de CHF 3'500.00.

2. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2010 présentant un excédent de charges de CHF 4'666'863.00
3. de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

au nom de la Commission des finances
Le président

Jean-Marc Pasche

- Annexes :
1. amendements techniques
 2. amendements de la CoFin
 3. rappel de vœux et souhaits de la CoFin
 4. hypothèses et bases de travail du budget 2010

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 décembre 2009.